

Liste municipale "Pour un avenir qui vous appartient" menée par Jean Pierre TALUT

Monsieur JOURDAIN
Maire
Hôtel de ville
69720 St Bonnet de Mure

St Bonnet de Mure le 7 juillet 2021

Objet : Revue municipale REFLETS

Monsieur le Maire,

La dernière parution de la revue REFLET de Juillet, n'est pas conforme à la communication faite par notre liste "Pour un avenir qui vous appartient" et celle de la liste A2DM.

Comme vous le savez, afin que les 2 listes d'opposition soient plus au fait des études des différentes commissions, et que, de ce fait, nous soyons une force de proposition constructive dans l'intérêt général nous avons décidé de travailler ensemble.

Afin de faire comprendre aux muros cette nouvelle donne nous avons communiqué sur la fusion de projets. Cependant, en aucun cas, nous n'avons fait de démarche administrative pour dissoudre l'une ou l'autre des listes, ce que d'ailleurs nous n'aurions pas le droit de faire.

Vous avez restreint la communication sur REFLET à 500 signes, ce qui est largement en dessous de ce que font certaines communes, nous sommes contraints de le respecter.

Or, pour la dernière parution de juillet, vous avez censuré les écrits de notre liste.

Nous vous joignons à toute fin utile la copie de l'article 50 du règlement intérieur que nous avons voté en début de mandat. IL est clairement exposé que toute liste d'opposition a droit à la parution sur REFLET et même sur le site internet municipal.

La loi ne se réécrit pas au fil des envies de minorer le rôle des élus de l'opposition. Ceux-ci portent, autant que la majorité, l'intérêt général au-dessus des intérêts partisans.

Si l'élection vous a confié un nouveau mandat avec 51 % des voix, nos deux listes en représentent 49 % soit près d'un électeur sur deux !

Nous sommes dans une démocratie, et les uns et les autres, devons respecter ces règles de représentativité.

Nous vous demandons instamment de rétablir pour la prochaine parution les 2 espaces de 500 signes. Nous vous demandons aussi, de nous indiquer la procédure pour la communication sur le site internet municipal.

Recevez, Monsieur le maire, nos salutations respectueuses.

Christine HERNANDEZ
Alain STEPHAN
Alain LONGOMOZINO
conseillers municipaux

Copie à :

Mme Maud BESSON Direction des affaires juridiques et de l'administration locale préfecture du Rhône